

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

*** 1 Identification****• Identificateur de produit****• Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAME fabriquées par Infinity****• Autres moyens d'identification****• Application de la substance / du mélange**

Dalles en grès cérame pour sols et murs.

Les dalles en grès cérame sont fabriquées à partir d'un mélange d'argiles de haute qualité, de sable siliceux, de feldspath et d'autres minéraux naturels, combinés avec de l'eau et cuits à haute température dans un four. Les dalles obtenues sont inodores, stables et ininflammables.

De plus, les dalles en grès cérame constituent une option respectueuse de l'environnement par rapport à d'autres matériaux de revêtement de sol et de mur, offrant un choix plus durable pour les projets de construction.

Ce produit est spécialement conçu pour des applications à la fois constructives et décoratives, ce qui le rend idéal pour une grande variété d'environnements intérieurs et extérieurs. Les utilisations typiques comprennent : sols, murs, plans de travail de cuisines et plans de toilette de salles de bains, ainsi que des installations similaires.

• Utilisations déconseillées

Ne pas façonner le matériau à sec par des procédés mécaniques. Toujours utiliser des méthodes humides (appliquer de l'eau) lors de toute opération de fabrication et façonnage. Éviter la génération de poussières en suspension, en particulier en l'absence d'un équipement de protection respiratoire approprié, d'un système de filtration de l'air et de ventilation adaptés aux conditions spécifiques du lieu de travail. Un façonnage mécanique inapproprié de ce produit peut entraîner une exposition par inhalation à des poussières nocives de silice (SiO_2), en particulier si l'utilisation recommandée de l'eau, de la filtration de l'air et de la ventilation n'est pas respectée.

• Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**• Fabricant/Fournisseur :**

Infinity

via Bottegone, n.83, 41026- Pavullo nel Frignano (Modène) – Italie

Numéro de référence : +39 0536 29840

• Service d'information :

Infinity

E-mail: sasm@infinitysurfaces.it**• Numéro d'appel d'urgence : Infinity +39 0536 29840***** 2 Identification des dangers****• Classification de la substance ou du mélange**

Il n'existe aucune preuve ni indication que le produit fini dans son ensemble [définissable comme un « article » conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication Standard)] présente un risque selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

En cas de rupture de l'article ou de son façonnage (découpe, mise en forme, gravure ou tout autre procédé susceptible de libérer de la poussière provenant de la matrice de l'article), il peut générer des poussières de silice cristalline (SiO_2) sous forme de quartz. La génération et l'inhalation de cette poussière doivent être évitées.

L'évaluation des dangers se rapporte à ce cas spécifique. Aucun effet aigu ou chronique n'est connu lors de l'exposition à des dalles intactes.

Voir la section 3 pour la teneur en silice cristalline du produit fini dans son ensemble.

Irritation oculaire 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité 1A

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou prolongées. Voie d'exposition :
Inhalation.

• Informations complémentaires :

La fraction respirable de silice cristalline (SiO_2) peut provoquer des lésions pulmonaires ou des maladies telles que la silicose.

(Suite à la page 2)

FR

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAME fabriquées par Infinity

(Suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH**
Non applicable aux dalles intactes.



AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, dont la silice cristalline, reconnue par l'État de Californie comme cancérigène. Pour plus d'informations : www.P65warnings.ca.gov

ATTENTION : POUSSIÈRES DE SILICE NOCIVES PAR INHALATION. L'exposition aux poussières de silice issues de la découpe, du meulage ou du polissage peut provoquer des lésions pulmonaires graves, la silicose ou un cancer.

Porter un appareil respiratoire lors de la découpe, du meulage ou du polissage. Utiliser des méthodes de coupe humides, ne jamais couper à sec. Assurer une ventilation adéquate pour limiter l'accumulation et l'exposition aux poussières. Les enfants ne doivent pas être présents pendant les opérations de découpe, de meulage ou de polissage.

• **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

• **Mention d'avertissement** Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Quartz (SiO₂)

Feldspath

• **Mentions de danger**

Provoque une irritation oculaire grave.

Peut provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou prolongées.

Voie d'exposition : Inhalation.

• **Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage/une protection auditive.

• **Autres dangers**

Si le produit est façonné de manière à générer des particules ou des poussières en quantité significative, l'exposition peut aggraver des affections oculaires, cutanées ou respiratoires préexistantes. Les machines et outils équipés de systèmes d'alimentation en eau ou utilisant la « méthode humide » doivent être employés. Ne pas façonner le matériau à sec par des procédés mécaniques. Éviter la génération de poussières en suspension, en particulier en l'absence d'un équipement de protection respiratoire approprié, d'un système adéquat de filtration de l'air et de ventilation. Un façonnage mécanique inapproprié de ce produit peut entraîner une exposition par inhalation à des poussières nocives de silice (SiO₂), en particulier si l'utilisation recommandée de l'eau, de la filtration de l'air et de la ventilation n'est pas respectée. À haute température, le quartz libre peut changer de structure cristalline et former de la tridymite (au-delà de 870 °C) ou de la cristobalite (au-delà de 1470 °C), qui présentent des risques sanitaires accrus en raison de leurs propriétés plus fortement fibrogènes.

Les fabricants qui concassent, broient ou découpent des pâtes céramiques cuites à haute température doivent être conscients de la possible présence de tridymite et/ou de cristobalite.

Les dalles et les caisses, si elles ne sont pas saisies ou manipulées correctement, peuvent tomber accidentellement et provoquer l'écrasement des mains et/ou des pieds.

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT** : Non applicable.

• **vPvB** : Non applicable.

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAME fabriquées par Infinity

(Suite de la page 2)

3 Composition et information sur les composants

• Caractérisation chimique : mélanges

• Description :

Teneurs en éléments nutritifs, déclarées en masse : Le matériau est le résultat d'un frittage à haute température (entre 1150 et 1250 °C) de divers minéraux fortement compactés, en proportions variables selon le produit.

Avant le frittage, les substances présentes dans le mélange sont :

Composants :

CAS : 68476-25-5	Feldspath	30-50 %
CAS : 1332-58-7	Kaolin	25-50 %
CAS : 14808-60-7	Quartz (SiO ₂)	10-30 %
CAS : 14807-96-6	Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	0-6 %

• Informations complémentaires :

Après cuisson, le produit fini est composé principalement de silice/quartz (5–30 %), de verre (50–70 %), de mullite (0–15 %), de feldspath (0–15 %), de petites quantités d'additifs inorganiques ainsi que de pigments inorganiques.

4 Premiers secours

• Description des premiers secours

• Informations générales :

Les mesures de premiers secours s'appliquent uniquement à la poussière résultant du concassage, du meulage ou du sciage des dalles. Les dalles intactes ne présentent aucun danger pour les yeux ni par inhalation.

• Après inhalation :

Amener la personne à l'air libre. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir le patient au chaud. Consulter un médecin si les symptômes persistent. En cas de perte de connaissance, placer le patient en position latérale de sécurité pour le transport.

• Après contact cutané : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• Après contact oculaire : Rincer l'œil ouvert à grande eau pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

• Après ingestion :

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir.

• Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet aigu n'est connu lors de l'exposition à des dalles intactes. La manipulation de dalles cassées ou découpées présente un risque de coupures aux mains et aux parties du corps exposées. Des effets aigus tels qu'une irritation oculaire peuvent survenir lors d'opérations fortement génératrices de poussières, comme la découpe ou le perçage à sec des dalles, ou lors du retrait de couches de surface. Les symptômes de la silicose aiguë, une forme de silicose (fibrose pulmonaire nodulaire) associée à l'exposition à la silice cristalline alvéolaire, peuvent se développer après une exposition aiguë à des environnements extrêmement poussiéreux causés par la génération de poussières de dalle. Des signes tels qu'une respiration laborieuse et une fatigue précoce peuvent indiquer une silicose. Toutefois, ces mêmes symptômes peuvent avoir de nombreuses autres causes.

Aucun effet chronique n'est connu en cas d'exposition aux dalles intactes. Une exposition prolongée et continue à la silice cristalline alvéolaire, à des concentrations égales ou supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle, peut entraîner le développement d'une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire (FPN). Les FPN sont également associées à la tuberculose pulmonaire, à la bronchite, à l'emphysème et à d'autres maladies des voies respiratoires. Ce type d'exposition chronique aux poussières de silice peut également provoquer le développement de maladies auto-immunes, de maladies rénales chroniques et d'autres effets nocifs sur la santé. De récentes études épidémiologiques démontrent que les travailleurs exposés à des concentrations élevées de silice présentent un risque significatif de développer une silicose chronique. Des signes tels qu'une respiration laborieuse et une fatigue précoce peuvent indiquer une silicose.

• Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

FR

(Suite à la page 4)

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAMÉ fabriquées par Infinity

(Suite de la page 3)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Agents d'extinction appropriés :**
Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'environnement.
CO₂, poudre extinctrice ou jet d'eau pulvérisée. Pour les incendies de grande ampleur, utiliser de l'eau pulvérisée ou une mousse résistante à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection :** aucune mesure particulière requise.
- **Informations complémentaires**
Éliminer les débris d'incendie et les eaux d'extinction contaminées conformément à la réglementation officielle.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Éviter autant que possible la formation de poussières.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ramasser et collecter le produit répandu. Éviter d'inhaler les particules.
En présence de particules, évacuer la zone des personnes non protégées pendant le nettoyage et porter un appareil respiratoire approprié.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Utiliser des produits de balayage humides ou de l'eau afin de réduire les particules. Ramasser mécaniquement.
- **Critères d'action de protection pour les produits chimiques (PACs)**

• PAC-1:

CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO ₂)	0,075 mg/m ³
---	-------------------------

• PAC-2:

CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO ₂)	8,3 mg/m ³
---	-----------------------

• PAC-3:

CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO ₂)	50 mg/m ³
---	----------------------

- **Référence à d'autres sections**
Voir la section 7 pour les informations sur la manipulation sans danger.
Voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle.
Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

* 7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Lors de la coupe, du meulage ou du ponçage, utiliser des méthodes humides afin de réduire la formation de poussières.
Porter un équipement de protection respiratoire approprié. Consulter les normes OSHA 29 CFR 1910.1053 et 29 CFR 1926.1153 pour déterminer si des appareils respiratoires sont nécessaires en fonction des niveaux d'exposition à la silice. Consulter ensuite la norme 29 CFR 1910.134 pour les exigences spécifiques relatives à la protection respiratoire, y compris le choix des appareils, les essais d'ajustement et la maintenance.
S'assurer également de l'utilisation d'une protection respiratoire adaptée même lorsque des méthodes humides sont employées pour réduire la poussière lors de la transformation du produit.
Les dalles et les caisses, si elles ne sont pas saisies ou manipulées correctement, peuvent tomber accidentellement et provoquer l'écrasement des mains et/ou des pieds.
- **Informations relatives à la protection contre les explosions et les incendies :** Le produit n'est pas inflammable.
- **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - **Exigences relatives aux locaux et récipients de stockage :** Stocker dans des conditions propres et sèches.
 - **Informations relatives au stockage dans un entrepôt commun :** Ne pas stocker avec des acides.

(Suite à la page 5)
FR

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAMÉ fabriquées par Infinity

- **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Aucune.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

(Suite de la page 4)

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Paramètres de contrôle

• Composants avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

Les constituants suivants sont les seuls composants du produit disposant d'une PEL, d'une TLV ou d'une autre valeur limite d'exposition recommandée.

Pour obtenir les limites spécifiques les plus récentes, ou les limites applicables dans les pays non mentionnés ici, consulter un professionnel de santé et sécurité qualifié ou l'autorité réglementaire compétente du pays concerné.

Les valeurs limites d'exposition professionnelle fournies le sont uniquement à titre informatif, n'ont pas de caractère juridiquement contraignant et peuvent ne pas être parfaitement exactes.

CAS : 1332-58-7 Kaolin

PEL	Valeur à long terme : 15* / 5** mg/m ³ *poussière totale **fraction alvéolaire
REL	Valeur à long terme : 10* 5** mg/m ³ *poussière totale **fraction alvéolaire
TLV	Valeur à long terme : 2* mg/m ³ E ; particules alvéolaires, A4

CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

PEL	Valeur à long terme : 0,05* mg/m ³ *poussières alvéolaires ; 30 mg/m ³ / %SiO ₂ + 2
REL	Valeur à long terme : 0,05* mg/m ³ *poussières alvéolaires ; voir Pocket Guide App. A
TLV	Valeur à long terme : 0,025* mg/m ³ *particules alvéolaires, A2

CAS : 14807-96-6 Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

PEL	Valeur à long terme : 20 mppcf ppm (contient < 1 % de quartz)
REL	Valeur à long terme : 2* mg/m ³ *poussières alvéolaires ; et < 1 % de quartz
TLV	Valeur à long terme : 2* mg/m ³ *sans fibres d'amiante ; particules alvéolaires, E, A4

• Informations relatives à la réglementation

PEL : Guide des valeurs limites d'exposition professionnelle (PEL OSHA)

REL : Guide des valeurs limites d'exposition professionnelle (REL NIOSH)

TLV : Guide des valeurs limites d'exposition professionnelle (TLV-ACGIH)

- **Informations complémentaires :** Les listes valides au moment de la rédaction ont été utilisées comme base.

• Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés

Toujours prévoir une ventilation générale et locale efficace afin d'évacuer les poussières loin des travailleurs et d'éviter toute inhalation routinière.

La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'atmosphère du lieu de travail en dessous des valeurs limites d'exposition autorisées.

• Équipement de protection individuelle :

• Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les précautions habituelles à l'usage des produits chimiques doivent être respectées.

Éviter la formation de poussières en suspension lors des opérations.

Ne pas manger ni boire pendant le travail.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de poste.

Éloigner des produits du tabac.

(Suite à la page 6)
FR

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAMÉ fabriquées par Infinity

(Suite de la page 5)

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé.

Toujours prévoir une ventilation générale et locale efficace afin d'évacuer les poussières loin des travailleurs et d'éviter toute inhalation routinière.

La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'atmosphère du lieu de travail en dessous des valeurs limites d'exposition autorisées. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

• Protection respiratoire :



Porter un appareil de protection respiratoire adapté avec masque complet. Consulter les normes OSHA 29 CFR 1910.1053 et 29 CFR 1926.1153 pour déterminer si des appareils respiratoires sont nécessaires en fonction des niveaux d'exposition à la silice. Consulter ensuite la norme 29 CFR 1910.134 pour les exigences spécifiques relatives à la protection respiratoire, y compris le choix des appareils, les essais d'ajustement et la maintenance.

S'assurer également de l'utilisation d'une protection respiratoire adaptée même lorsque des méthodes humides sont employées pour réduire la poussière lors de la transformation du produit.

• Protection des mains :



Des gants de travail en coton ou en cuir doivent être portés lors de la découpe du produit afin de limiter l'exposition cutanée à la poussière et/ou les coupures.

• Protection des yeux :



Utiliser des lunettes étanches contre les poussières ou des lunettes de sécurité à protections latérales. Les lentilles de contact peuvent absorber des agents irritants. Ne pas porter de lentilles de contact dans les zones de travail.

• Protection du corps :

Lors du façonnage du produit, porter des vêtements de travail fabriqués dans un tissu qui ne retient pas la poussière. Éviter le nettoyage à l'air comprimé ; privilégier les méthodes d'aspiration.

9 Propriétés physiques et chimiques

• Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Informations générales

• État physique	Solide
• Couleur :	Variable selon la coloration
• Odeur :	Inodore
• Seuil olfactif :	Pas déterminé.
• Point de fusion / plage de fusion :	Indéterminé
• Point d'ébullition / plage d'ébullition :	$\geq 2\,200\text{ °C}$ ($> 3\,992\text{ °F}$) ($> 3\,992\text{ °F}$)
• Inflammabilité :	Mélange non inflammable
• Limites d'explosivité :	
• Inférieure :	Non applicable.
• Supérieure :	Non applicable.
• Point d'éclair :	Non applicable.
• Température de décomposition :	Non applicable.
• Valeur pH :	Non applicable.
• Viscosité :	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
• Cinématique :	Non applicable.
• Dynamique :	Non applicable.
• Solubilité / miscibilité avec :	
• Eau :	Insoluble.
• Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
• Pression de vapeur :	Non applicable.

(Suite à la page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAME fabriquées par Infinity

(Suite de la page 6)

• Pression de vapeur : • Densité à 20 °C (68 °F) : • Densité de vapeur • Caractéristiques des particules	2,4-2,7 g/cm³ (20,028 – 22,532 lbs/gal) Non applicable. Pas déterminé.
• Autres informations • Aspect : • Forme : • Informations importantes concernant la protection de la santé, de l'environnement et la sécurité. • Température d'inflammation : • Risque d'explosion : • Teneur en solvants : • Teneur en COV : • Changements d'état • Taux d'évaporation	Solide Le produit n'est pas auto-inflammable. Le produit ne présente pas de risque d'explosion. 0,00% Non applicable.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Aucune décomposition dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
- **Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter :** Protéger de la chaleur et de l'exposition directe au soleil.
- **Matières incompatibles :** Tenir éloigné des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants.
- **Produits de décomposition dangereux :** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques** Effets potentiels sur la santé : aucun pour les dalles intactes.
- **Toxicité aiguë :**

• Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification :		
CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO₂)		
Orale	DL50	>2 000 mg/kg (rat)
Cutanée	DL50	>2 000 mg/kg (lapin)
Inhalation	CL50/4h	Aucune donnée spécifique disponible sur la toxicité aiguë permettant une classification catégorique fiable pour l'inhalation de silice cristalline, quelle qu'en soit la forme. Pour des raisons de bien-être animal, d'autres expérimentations ne sont pas justifiées.

- **Effet irritant primaire :**
 - Symptômes/atteintes après inhalation : en cas d'exposition aux particules ou poussières issues du façonnage : irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. Toux, dyspnée (difficulté respiratoire), sifflements respiratoires ; diminution de la fonction pulmonaire, symptômes respiratoires progressifs (silicose). Les poumons deviennent très enflammés et peuvent se remplir de liquide, entraînant de graves difficultés respiratoires et une baisse du taux d'oxygène dans le sang.
 - sur la peau :
 - Symptômes/atteintes après contact cutané : en cas d'exposition aux particules ou poussières issues du façonnage : irritation cutanée possible. Un contact direct peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

(Suite à la page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAMÉ fabriquées par Infinity

• **sur les yeux :**

(Suite de la page 7)

Symptômes/atteintes après contact oculaire : en cas d'exposition aux particules ou poussières issues du façonnage : légère irritation oculaire possible. Un contact direct peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

• **Cancérogénicité**

Silice cristalline alvéolaire (RCS)

La silice cristalline alvéolaire est classée par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) comme cancérogène du groupe 1 (cancérogène pour l'homme). Le National Toxicology Program la répertorie comme « cancérogène avéré pour l'homme ». Le USDOL/OSHA et le NIOSH réglementent également la silice cristalline comme cancérogène.

• **Informations toxicologiques complémentaires :**

L'exposition au quartz cristallin alvéolaire peut provoquer une lésion pulmonaire différée (chronique) - silicose. Une silicose aiguë ou à développement rapide peut survenir sur une courte période en cas d'exposition massive. La silicose est une forme d'atteinte pulmonaire fibreuse invalidante qui peut être progressive et entraîner la mort. Certaines études montrent que l'exposition à la silice cristalline alvéolaire (même sans silicose) ou la présence de la maladie (silicose) pourrait être associée à une incidence accrue de plusieurs maladies auto-immunes, telles que la sclérodémie (épaississement de la peau), le lupus érythémateux systémique, la polyarthrite rhumatoïde, ainsi que des maladies affectant les reins. La silicose augmente le risque de tuberculose. Certaines études montrent une incidence accrue de maladie rénale chronique et d'insuffisance rénale terminale chez les travailleurs exposés à la silice cristalline alvéolaire.

• **Catégories de cancérogénicité**

• CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)	
CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO ₂)	1
CAS : 14807-96-6 Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	2A
• NTP (National Toxicology Program)	
CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO ₂)	K
• OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)	
Aucun ingrédient n'est listé.	

12 Informations écologiques

• **Toxicité**

• **Toxicité aquatique :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

• **Persistance et dégradabilité :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

• **Potentiel de bioaccumulation :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

• **Mobilité dans le sol :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

• **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

• **PBT :** Non applicable.

• **vPvB :** Non applicable.

• **Autres effets néfastes**

• **Informations écologiques complémentaires :**

• **Notes générales :**

Classe de danger pour l'eau (auto-évaluation) : 1 – légèrement polluant pour l'eau.

Ne pas rejeter le produit pur ni de grandes quantités dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou le réseau d'égouts.

13 Considérations relatives à l'élimination

• **Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation :** L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

(Suite à la page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAMÉ fabriquées par Infinity

(Suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

14 Informations relatives au transport

• Numéro ONU	
• DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Aucun
• Désignation officielle de transport de l'ONU	
• DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Aucun
• Classe(s) de danger pour le transport	
• DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
• Classe	Aucun
• Groupe d'emballage	
• DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Aucun
• Dangers pour l'environnement :	
	Non applicable.
• Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC	
	Non applicable.
• Informations complémentaires relatives au transport :	Non dangereux au sens des réglementations susmentionnées.
• Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
• Règlement type de l'ONU :	Aucun

15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit peut être soumis aux réglementations américaines suivantes :

OSHA 29 CFR 1910.1053 – Norme sur la silice cristalline alvéolaire pour l'industrie générale. Établit les limites d'exposition et les mesures de contrôle relatives à la silice cristalline alvéolaire dans les environnements industriels.

OSHA 29 CFR 1926.1153 – Norme sur la silice cristalline alvéolaire pour le secteur de la construction. Spécifie les limites d'exposition et les mesures de protection pour les activités de construction impliquant la silice cristalline.

• **Sara**

- **Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :**

Aucun ingrédient n'est listé.

- **Section 313 (Liste spécifique des produits chimiques toxiques) :**

Aucun ingrédient n'est listé.

- **TSCA (Toxic Substances Control Act) :**

Tous les composants sont listés ou exemptés.

CAS : 68476-25-5	Feldspath	ACTIF
CAS : 1332-58-7	Kaolin	ACTIF
CAS : 14808-60-7	Quartz (SiO ₂)	ACTIF
CAS : 14807-96-6	Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	ACTIF

- **Polluants atmosphériques dangereux**

Aucun ingrédient n'est listé.

(Suite à la page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAMÉ fabriquées par Infinity

(Suite de la page 9)

• Proposition 65

• Produits chimiques connus pour être cancérogènes :

CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

• Produits chimiques connus pour leur toxicité sur la reproduction féminine :

Aucun ingrédient n'est listé.

• Produits chimiques connus pour leur toxicité sur la reproduction masculine :

Aucun ingrédient n'est listé.

• Produits chimiques connus pour leur toxicité sur le développement :

Aucun ingrédient n'est listé.

• Catégories de cancérogénicité

• EPA (Environmental Protection Agency)

Aucun ingrédient n'est listé.

• TLV (Valeur limite d'exposition)

CAS : 1332-58-7 Kaolin

A4

CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

A2

CAS : 14807-96-6 Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

A4

• NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

CAS : 14808-60-7 Quartz (SiO₂)

• Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage/une protection auditive.

* 16 Autres informations

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant à des propriétés spécifiques du produit, les conditions d'utilisation échappant à notre contrôle, et n'établissent pas une relation contractuelle juridiquement valable. Ces informations sont considérées comme exactes et compilées à partir de sources fiables. Elles sont fournies à titre de référence pour examen et vérification. Il appartient au destinataire de s'assurer du respect des réglementations en vigueur et de suivre les directives décrites dans cette FDS. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation, au stockage et à la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations applicables.

Pour plus d'informations, contacter : sasm@infinitysurfaces.it et consulter le guide de façonnage des matériaux disponible sur le site : www.infinitysurfaces.it.

• Numéro de version de la version précédente : 1

• Date de préparation 04/06/2025

• Abréviations et acronymes :

REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP : Classification, Labelling and Packaging

TLV : Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)

TLV- TWA : Threshold Limit Value - Time Weighted Average (Valeur limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps)

TLV-STEL : Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme)

PEL : Permissible Exposure Limits (Valeurs limites d'exposition admissibles)

REL : Recommended Exposure Limits (Valeurs limites d'exposition recommandées)

IOELV : Indicative Occupational Exposure Limit Value (Valeur limite d'exposition professionnelle indicative)

WEELs : Workplace Environmental Exposure Limits (Valeurs limites d'exposition environnementale sur le lieu de travail)

BEL : Biological Exposure Indices (Indices biologiques d'exposition)

CL50 : Concentration létale pour 50 % des sujets

CE50 : Concentration efficace pour 50 % des sujets

CER50 : Concentration efficace 50 %, réduction du taux de croissance

DL50 : Dose létale (par charge), 50 %

DE50 : Dose efficace (par charge), 50 %

CSEO : Concentration sans effet observé

CSEO : Charge sans effet observé

(Suite à la page 11)

FR

Fiche de données de sécurité conformément à l'OSHA HCS

Date de publication : 04/06/2025

Rév. n° 2

Révisé le 04/06/2025

Nom commercial : DALLES EN GRÈS CÉRAMÉ fabriquées par Infinity

(Suite de la page 10)

Kow : Coefficient de partage octanol-eau

FBC : Facteur de bioconcentration

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

DOT : US Department of Transportation (Département américain des transports)

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées)

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatils

DL50 : Dose létale, 50 %

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic (persistant, bioaccumulable et toxique)

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

NIOSH : National Institute for Occupational Safety (Institut national pour la sécurité et la santé au travail (États-Unis))

OSHA : Occupational Safety & Health (Administration de la sécurité et de la santé au travail (États-Unis))

TLV : Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)

PEL : Permissible Exposure Limit (Valeur limite d'exposition admissible)

REL : Recommended Exposure Limit (Valeur limite d'exposition recommandée)

WGK : Wassergefährdungsklasse - Classe de dangerosité pour l'eau (Allemagne)

Irritation oculaire 2A : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A Cancérogénicité 1A : Cancérogénicité – Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 1

• * **Données modifiées par rapport à la version précédente.**

FR